



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3376

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention pour l'édition 2019 du festival**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3376**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention pour l'édition 2019 du festival**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La régie des Nuits de Fourvière est une régie autonome personnalisée, établissement public industriel et commercial, en charge des activités du festival. Créée en 2005 par le Département du Rhône, elle est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 rattachée à la Métropole de Lyon.

Adoptée par délibération du Conseil métropolitain n° 2017-2436 du 15 décembre 2017, la convention d'objectifs et de moyens pour l'organisation du festival des Nuits de Fourvière lie la régie personnalisée des Nuits de Fourvière à la Métropole pour la période 2018-2022 et définit les conditions de leur partenariat.

Au même titre que le Festival Lumière et les Biennales d'art contemporain et de la danse, la Métropole soutient le festival des Nuits de Fourvière en ce qu'il contribue à l'attractivité et au rayonnement culturels du territoire de la Métropole.

**II - Objectifs**

Le Festival des Nuits de Fourvière concourt à des objectifs culturels et artistiques majeurs, inscrits dans la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Régie des Nuits de Fourvière et la Métropole pour la période 2018-2022 :

- mettre en valeur le site historique des théâtres romains de Fourvière et en assurer la promotion auprès de son public,
- contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire métropolitain, au travers, notamment, d'une programmation internationale, de la portée médiatique due au festival et de ses collaborations avec des institutions et artistes du monde entier,
- promouvoir et accompagner la création par la présentation d'œuvres nouvelles et par un soutien au montage des productions,
- être un festival interculturel et inclusif en déclinant une offre accessible à tous les publics, ainsi qu'en soutenant l'emploi de personnes en insertion et des jeunes par des partenariats avec les missions locales de la Métropole,
- être acteur du développement économique de la Métropole par la construction de liens forts avec les entreprises du territoire, qui peuvent être mécènes, partenaires ou fournisseurs, ainsi que par un modèle économique qui repose sur la mutualisation des coûts et des produits entre les spectacles bénéficiaires et déficitaires,
- développer des collaborations avec les structures culturelles du territoire métropolitain sous différentes formes (coréalisation, accueil de spectacles, accompagnement en communication, etc.).

Ainsi, considérant ces objectifs partagés avec le festival et au vu de l'intérêt général que représente cet évènement culturel, la Métropole souhaite apporter son soutien à son organisation.

### **III - Compte rendu des actions réalisées lors de l'édition 2018 des Nuits de Fourvière**

Par délibération du conseil n° 2018-2631 du 16 mars 2018, la Métropole a attribué une subvention de 3 278 156 € au profit de la régie Les Nuits de Fourvière pour l'organisation de l'édition 2018 du festival. La 73<sup>ème</sup> édition des Nuits de Fourvière a eu lieu du 1<sup>er</sup> juin au 28 juillet 2018.

Sur ces 8 semaines de festival, la fréquentation a été similaire à celle de 2017 avec 150 000 spectateurs, venus assister à 58 spectacles et 121 représentations dans toutes les disciplines artistiques.

#### **1° - Programmation**

Comme à chaque édition, la programmation a illustré le caractère pluridisciplinaire du festival.

L'accompagnement à la création s'est traduit par 7 créations et 5 coproductions. Le festival a également présenté 13 premières françaises ou dates uniques en France. Parmi elles, la création d'ouverture *Folia* de Mourad Merzouki et des Concerts de l'Hostel Dieu, *le Sacre du printemps* par la Compagnie Circa accompagnée des musiciens de l'Orchestre national de Lyon (ONL), *Les Naufragés* d'Emmanuel Meirieu produit par la Comédie Odéon ou encore *Le Paradoxe de George* de Yann Frisch, invité d'honneur de cette édition.

De nombreux artistes nationaux et internationaux ont également été programmés, dont la plupart des représentations ont affiché complet : IAM accompagné des musiciens du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (CRR), Etienne Daho, Juliette Armanet, LCD sound System, Massive Attack, Arctic Monkeys, etc.

Des manifestations gratuites (apéritifs musicaux, ateliers cirque, bals et projections de cinéma sous les étoiles) se sont succédées.

#### **2° - Partenariats avec des institutions et des associations culturelles**

Les spectacles ont eu lieu dans 12 lieux de la Métropole, dont la Halle Debourg à Lyon 7<sup>ème</sup>, la Renaissance à Oullins, la patinoire Charlemagne, etc.

Les Nuits de Fourvière ont, notamment, développé des collaborations avec la Maison de la danse par un partenariat autour de 5 spectacles, l'Opéra de Lyon, la Comédie Odéon, l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT), le Comedia, l'ONL, etc.

#### **3° - Synergie avec les politiques éducatives et sociales de la Métropole**

Comme chaque année, le partenariat avec l'association Culture pour tous a permis à un public bénéficiaire des minima sociaux d'assister aux représentations sur l'ensemble de la programmation (2 000 places offertes).

Les relations régulières que le Festival entretient avec certains établissements éducatifs ont été reconduites cette année : Lycée Saint Just, concerts avec l'orchestre du CRR et abattements tarifaires pour les élèves, ateliers cirque avec l'école de cirque de Lyon (MJC Ménival), etc.

#### **4° - Rencontres professionnelles**

Lors de cette édition, les Nuits de Fourvière ont co-organisé 3 rencontres professionnelles, qui ont réuni globalement environ 500 professionnels de la culture.

Pour la seconde année consécutive, la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) et la régie ont organisé les journées de la création, qui ont eu lieu les 28 et 29 juin 2018, en présence de la Ministre de la culture et de 200 professionnels.

La 1<sup>ère</sup> rencontre professionnelle "Prévention des risques dans le spectacle vivant" a été organisée le 18 juin 2018 à l'initiative de la régie, de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et d'autres structures oeuvrant dans le champ de la santé au travail. Cent cinquante professionnels y ont participé.

Enfin, le festival des Nuits de Fourvière est un des festivals qui propose une programmation de musiques du monde les plus importantes en France. Membre du réseau Zone franche pour cette programmation spécifique, la régie a organisé le 5 juillet dernier la rencontre du réseau au Musée des Confluences.

#### **IV - Programmation de l'édition 2019**

La 74<sup>ème</sup> édition du festival se déroulera du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2019.

Le festival poursuit sa programmation pluridisciplinaire, mêlant créations et spectacles de variété, en cohérence avec les objectifs de la convention pluriannuelle conclue entre la régie et la Métropole. À cette date, si la programmation et les actions de l'édition 2019 sont en cours d'élaboration, certains éléments en sont néanmoins déjà connus.

La prochaine édition du festival fera la part belle aux arts du cirque. Au Parc de Parilly, le Théâtre équestre Zingaro présentera son spectacle Ex-Anima, dans lequel Bartabas laisse évoluer ses chevaux sans cavalier. Le Parc de Lacroix Laval accueillera le Nofitstate circus, compagnie de cirque contemporain britannique, avec son spectacle Lexicon. Laurence Equilbey et Yoann Bourgeois présenteront un spectacle de cirque musical sur le Requiem de Mozart. Enfin, 6 représentations du Cirque Eloize avec Hôtel, leur nouveau spectacle, seront présentées au grand théâtre.

Pour ce qui concerne le théâtre, cette édition permettra d'accueillir 3 générations de metteurs en scène. Le festival ouvrira avec Le livre de la jungle mis en scène par Bob Wilson dans le grand théâtre, puis accueillera Laurène de Sagazan dans un dispositif quadri-frontal, la compagnie les Chiens de Navarre qui portera un regard caustique sur la famille et George Lavaudant qui présentera une Orestie.

Certains concerts sont d'ores et déjà annoncés : -M-, Zazie, Vanessa Paradis, Midnight Oil, the Good the bad and the queen, Sting, Tear For Fears, King Crimson, Magma, etc.

Le festival proposera également des projets salle Molière, au théâtre de la Renaissance, au Radiant, etc. Ces jauges plus intimes permettront de présenter des projets atypiques ou des artistes en développement.

Enfin, les Nuits de Fourvière proposeront comme en 2018 différentes rencontres professionnelles.

#### **V - Éléments budgétaires**

##### **1° - Modèle économique du festival**

Le modèle économique du festival repose sur une mutualisation des charges et des recettes entre les différents spectacles : les bénéfices des spectacles musicaux relevant généralement du secteur privé (tournées nationales et internationales) contribuent au financement des spectacles de création, permettant ainsi une prise de risque artistique dans un cadre budgétaire maîtrisé.

En outre, le festival s'est engagé à limiter ses frais de fonctionnement à 15 % de son budget et à consacrer un minimum de 60 % des dépenses aux postes artistiques (montage, entretien, démontage du théâtre et dépenses directes d'achat, de production ou de coproduction des spectacles).

En termes de recettes, le développement du festival a été rendu possible grâce au développement de ses ressources propres, notamment, à partir de relations privilégiées nouées avec les entreprises : mécénat, partenariats, Village des Nuits (espace mis à disposition des entreprises clientes pour une prestation repas et spectacle, pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes, 15 à 20 soirées village commercialisées selon les éditions).

La part d'autofinancement représente en moyenne 70 % du budget global.

**2° - Budget réalisé 2018 et budget prévisionnel 2019**

Recettes	Réalisé 2018 (en €)	Prévisionnel 2019 (en €)
subvention Métropole	3 278 156	3 278 156
ventes de produits, de prestations de service	5 443 000	6 000 000
autres produits de gestion courante (Bar, partenariat, mécénat, village)	2 007 000	2 961 850
atténuation de charges	113 000	/
produits exceptionnels	73 000	/
résultat d'exploitation reporté	/	260 000
<b>Total recettes</b>	<b>10 914 156</b>	<b>12 500 006</b>
Dépenses	Réalisé 2018 (en €)	Prévisionnel 2019 (en €)
charges à caractère général	7 200 000	8 463 006
charges de personnel et frais assimilés	3 100 000	3 300 000
autres charges de gestion courante	500 000	618 000
charges financières	/	2 000
charges exceptionnelles	15 000	23 000
dotation aux provisions	82 000	94 000
report à nouveau	17 156	/
<b>Total dépenses</b>	<b>10 914 156</b>	<b>12 500 006</b>

Après 2 baisses successives de 6 % en 2016 et 2017, le montant de la subvention attribuée par la métropole a été stabilisé en 2018. Il est proposé au Conseil d'attribuer pour l'édition 2019, une subvention de 3 278 156 €, soit la reconduction du montant alloué en 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 278 156 € au profit de la régie Les Nuits de Fourvière pour l'édition 2019 du festival des Nuits de Fourvière,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la régie Les Nuits de Fourvière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 3 278 156 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**